

CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE

En cas d'accident...

Si quelqu'un est blessé, même légèrement :

Appelez d'abord les services de secours et demandez à un agent de la paix de remplir un rapport d'accident.

S'il n'y a que des dommages matériels :

Remplissez soigneusement un seul et même Constat amiable.

Instructions

1. **Copiez soigneusement l'information** qui se trouve sur le permis de conduire, le certificat d'immatriculation et l'attestation d'assurance.
2. **S'il y a des témoins**, indiquez leur nom et adresse au point 5 du Constat. Cela est particulièrement important en cas de difficultés avec l'autre conducteur.
3. **Signez et faites signer le Constat** par l'autre conducteur. Chaque conducteur doit conserver un exemplaire. *Si l'autre conducteur refuse de remplir un Constat ou de le signer, une fois rempli, remplissez quand même le vôtre.*
4. N'oubliez pas de faire un croquis de l'accident et de décrire les dommages matériels apparents.

Voir le formulaire sur la page suivante.

